



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage  
CFNP

---

# **Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage**

## **Rapport annuel 2014**

---

## SOMMAIRE

1. Mandat et organisation de la CFNP	3
2. Composition de la commission	3
3. Séances ordinaires et assemblée de la commission	4
4. Expertises et prises de position de la CFNP	5
5. Contacts et collaboration avec d'autres instances	11
6. OFEV : « Projet de valorisation de l'IFP »	13
7. Politique énergétique : stratégie énergétique 2050	13
8. Initiative parlementaire du Conseiller aux Etats J. Eder (ZG)	14
9. Conclusions	14

### Tableaux et figures

- Tabl. 1 : Aperçu de l'évolution des expertises et prises de position entre 2005 et 2014
- Tabl. 2 : Évaluation de projets de construction par inventaire concerné entre 2005 et 2014
- Tabl. 3 : Bases légales des expertises et prises de position livrées entre 2005 et 2014
- Fig. 1 : Évaluation de projets de construction dans tous les domaines, en 2014 et entre 2007 et 2014
- Fig. 2 : Durée du traitement des affaires à partir de leur année d'entrée, en pourcentage de toutes les affaires
- Fig. 3 : Évaluation de projets de production d'énergie, en 2014 et entre 2007 et 2014

### Annexes

- Liste des destinataires
- Liste des expertises et prises de position en 2014, par canton

Eidgenössische Natur- und Heimatschutzkommission ENHK  
Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage CFNP  
Commissione Federale per la protezione della Natura e del Paesaggio CFNP  
Cumissiun Federala per la protecziun da la Natira e da la Cuntrada CFNC

### Secrétariat

c/o Office fédéral de l'environnement, 3003 Berne

Secrétaire : Fredi Guggisberg

Tél. 031 322 68 33

Fax 031 324 75 79

E-mail [fredi.guggisberg@enhk.admin.ch](mailto:fredi.guggisberg@enhk.admin.ch) / [info@enhk.admin.ch](mailto:info@enhk.admin.ch)

Le rapport annuel 2014 est disponible en français, en allemand et en italien auprès du Secrétariat de la CFNP ainsi que sur [www.enhk.admin.ch](http://www.enhk.admin.ch).

## 1. MANDAT ET ORGANISATION DE LA CFNP

La Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (CFNP) est une commission d'experts extraparlamentaire qui a pour tâche de conseiller, en matière de protection de la nature et du paysage, le Conseil fédéral, les départements et les offices fédéraux, ainsi que les services cantonaux en charge de tâches fédérales au sens de l'art. 2 de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN, RS 451). L'activité principale de la CFNP consiste à expertiser des projets qui mettent en œuvre une tâche de la Confédération au sens de l'art. 2 LPN et qui pourraient porter atteinte à un objet figurant dans un inventaire fédéral selon l'art. 5 LPN (Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale [IFP], Inventaire des sites construits à protéger en Suisse [ISOS] et Inventaire des voies de communication historiques de Suisse [IVS]).

La commission est composée de 15 membres représentant diverses disciplines dans le domaine de la protection de la nature, du paysage et du patrimoine, notamment la biologie, la géographie, la géologie, l'histoire de l'art, l'architecture, l'aménagement du territoire et le droit. Elle dispose de son propre secrétariat, rattaché administrativement à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) conformément à l'art. 24, al. 4, de l'ordonnance sur la protection de la nature et du paysage (OPN, RS 451.1), mais indépendant dans l'exécution de ses tâches. En 2014, le Secrétariat de la commission était doté de l'équivalent de 230 pour cent de postes à plein temps. Le travail de la commission se fonde sur la LPN, en particulier les art. 7, 8, 17a et 25, et sur l'OPN, en particulier les art. 2, 23, 24 et 25. Le présent rapport décrit les activités de la commission en 2014, en application de l'art. 24 OPN.

## 2. COMPOSITION DE LA COMMISSION (état au 31 décembre 2014)

### Président

Bühl Herbert	Feuerthalen ZH	Dipl. Naturwissenschaftler ETH/SIA, Geologe, Alt-Regierungsrat Kt. Schaffhausen
--------------	----------------	---

### Vice-président

Loretan Theo	Zürich ZH	Dr. iur.
--------------	-----------	----------

### Membres

Buergi Enrico	Cavigliano TI	Dipl. Ing., Landschaftsplaner
Cathomas Sep	Breil/Brigels GR	Dipl. Architekt
Claden Isabelle	Bienne BE	Architecte EAUG-SIA
Eich Georges	Altdorf UR	Dipl. Naturwissenschaftler ETH
Heusser Sibylle	Tremona TI	Dipl. Arch. ETH
Imhof-Dorn Monika	Alpnach Dorf OW	Dipl. Arch. ETH/SIA/BSA
Keller Verena	Oberkirch LU	Dr. phil. nat., Biologin
Marti Karin	Weisslingen ZH	Dr. sc. nat., Biologin
Sauter Joseph	Chur GR	Geograph, Raumplaner FSU
Savoy Bugnon Véronique	Corminboeuf FR	Géographe, dipl. EPFL en Environnement
Stapfer André	Auenstein AG	Lic. phil. II, Geograph, Prof. für Landschaftsökologie
Stuber Alain	Brent VD	Lic. ès lettres, géographe, écologue ASEP
Zaugg Zogg Karin	Ligerz BE	Lic. phil. hist., Kunsthistorikerin

### Consultants

Andres Franziska	Arogno TI	Lic. phil. nat, Biologin
Müller Eduard	Seelisberg UR	Lic. phil. hist., Kunsthistoriker
Nusbaumer Dominique	Delémont JU	Architecte urbaniste
Stulz Franz-Sepp	Tafers FR	Lic. iur.

## Secrétariat

Guggisberg Fredi	Worben BE	Lic. phil. nat., Biologe, secrétaire CFNP
Miranda-Gut Beatrice	Herrliberg ZH	Dr. sc. nat., Biologin
Richner Dorothea	Bern BE	Lic. phil. hist., Kunsthistorikerin

La CFNP est présidée depuis 2005 par M. Herbert Bühl, dipl. en sciences naturelles EPF et ancien conseiller d'État de Schaffhouse. La fonction de vice-président est assumée par M. Theo Loretan, dr en droit, du canton de Zurich. M. André Stapfer, géographe, lic. phil. II, a succédé le 1<sup>er</sup> janvier 2014 à M. Richard Maurer, qui a quitté sa fonction de membre de la CFNP en mai 2013. Au 31 décembre 2014, la commission affichait une proportion féminine d'environ 47%. La Suisse romande et le Tessin sont représentés par respectivement trois et deux membres.

Conformément à l'art. 24 OPN, la CFNP a reçu, pour diverses expertises, le soutien de quatre consultants permanents, qui ont également pris part à ses séances et à son assemblée annuelle.

Les membres de la commission s'acquittent de leurs tâches à titre accessoire et bénéficient pour ce faire d'une indemnité conformément à l'ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (OLOGA). La commission est classée dans la catégorie des commissions politico-sociales de type S3.

### 3. SÉANCES ORDINAIRES ET ASSEMBLÉE DE LA COMMISSION

Pendant les six séances ordinaires, la commission a traité différents dossiers particuliers et rendu des expertises importantes. Des décisions émanant d'instances supérieures – notamment du Tribunal fédéral – ont été analysées, permettant ainsi à la commission d'en tirer les enseignements nécessaires à son travail. Des représentants de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV, responsable de l'IFP), de l'Office fédéral de la culture (OFC, responsable de l'ISOS) et, selon les cas, de l'Office fédéral des routes (OFROU, responsable de l'IVS) ont informé en continu la commission au sujet des décisions et projets importants de l'administration fédérale.

L'assemblée annuelle de la CFNP s'est déroulée les 21 et 22 août 2014 dans le canton de Lucerne. Le premier jour, la commission a visité le château de Buttisholz, où elle a pris connaissance du passé mouvementé de l'édifice et de ses habitants. Elle s'est ensuite rendue sur les bords du Soppisee, dont elle a découvert l'histoire et la fonction d'archive climatique. La journée s'est conclue par une visite guidée de la chapelle de Sainte-Odile, accompagnée d'explications sur ses occupants, une colonie de chauves-souris Grand Murin. Le deuxième jour, la commission s'est rendue dans le paysage d'étangs de l'Ostergau, précieux aux plans de l'écologie et du paysage, et aux bords de l'étang de carpes de Ludligen, aménagé en 2004 dans la tradition des moines cisterciens de l'abbaye de Saint-Urbain. Dans l'objet de l'IFP n° 1312 « Wässermatten in den Tälern der Langete, der Rot und der Önz », la commission a pu observer l'irrigation d'une prairie humide (Wässermatte) et obtenir des explications sur l'histoire et la fonction de ce type de prairie. La manifestation s'est terminée par une randonnée le long des anciennes granges de l'abbaye subsistant encore et par une visite des bâtiments du monastère de Saint-Urbain et de son impressionnante bibliothèque. Ces assemblées, qui se tiennent chaque année dans un canton différent, offrent aux membres de la commission l'occasion de connaître une région d'un peu plus près, de visiter des objets protégés et de procéder à des échanges de vues informels avec des membres du Gouvernement et des représentants des administrations cantonales concernés.

Le Bureau, responsable de la planification et de la préparation des séances et assemblées de la commission, composé du président, du vice-président et du secrétaire, a veillé à ce que les dossiers soient traités dans les délais et à ce que la charge de travail soit répartie entre ses membres. Il a de plus assuré une ligne de conduite uniforme, cohérente et dûment motivée dans les différents dossiers.

Le suivi des affaires est assuré au moyen du bulletin interne CFNP-Info. Paru six fois en 2014, il documente l'évolution de la charge de travail et du traitement des affaires.

#### 4. EXPERTISES ET PRISES DE POSITION DE LA CFNP

La CFNP a pour tâche principale d'évaluer des projets de construction, en particulier à l'intérieur d'objets inscrits à l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP), à l'Inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS) et à l'Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS). La commission prend également position sur des projets de plans directeurs cantonaux à l'intention de l'Office fédéral du développement territorial, dans le but de déceler rapidement des conflits potentiels entre des projets individuels et des objets IFP, ISOS ou IVS.

En 2014, la commission a livré 113 expertises et prises de position. Les dossiers ont été préparés par différentes délégations de la commission, dont la composition variait en fonction du domaine (en général un à trois membres et un collaborateur du secrétariat). Ils sont ensuite traités lors des séances ou soumis à tous les membres pour avis à l'occasion d'une consultation écrite.

Le tableau 1 récapitule l'évolution des expertises et des prises de position au cours des dix dernières années. Le tableau 2 ventile les évaluations de projets de construction selon les inventaires fédéraux et le tableau 3 en fait de même pour toutes les expertises et prises de position selon leurs bases légales.

##### Évaluation de projets de construction

L'évaluation de projets de construction concrets est la tâche centrale de la commission. Comme le montre le tableau 1, le nombre total d'expertises dans ce domaine s'établit à 78 pour l'année 2014, c'est-à-dire dans le même ordre de grandeur que les années précédentes. L'ampleur des expertises dépend de la nature des objets inscrits dans des inventaires fédéraux concernés, des différents degrés de protection et de la complexité des problèmes soulevés. L'essentiel du travail de la commission – 62 expertises et prises de position – consiste dans des évaluations reposant sur l'art. 7 LPN (tabl. 3). Ces expertises sont requises lors de l'accomplissement d'une tâche fédérale si les services compétents de la Confédération ou des cantons ne peuvent exclure une atteinte à un objet IFP, ISOS ou IVS (*expertises obligatoires*). La commission a également été consultée par des autorités ou services cantonaux pour l'évaluation de projets qui ne sont pas une tâche fédérale au sens de l'art. 2 LPN mais qui pourraient porter atteinte à un objet inscrit à un inventaire fédéral ou à un autre objet d'importance particulière (art. 17a LPN, *expertises spéciales*). En 2014, elle a rédigé au total 15 expertises conformément à l'art. 17a LPN et une en vertu de l'art. 8 LPN (*expertises facultatives* effectuées de son propre chef).

Les projets concernant la production d'énergie représentent depuis quelques années une part importante des travaux d'expertise. En 2014, la commission a évalué trois projets hydrauliques et quatre projets éoliens. Selon les déclarations qui lui ont été faites à l'occasion de ses visites ou lors d'autres prises de contact, plusieurs demandes relatives à des projets sont sur le point d'être déposées. Les maîtres d'ouvrage attendent toutefois les résultats des travaux parlementaires en cours concernant la Stratégie énergétique 2050. Pour ses expertises concernant des captages d'eau sur les petits cours d'eau dans les Alpes, où il s'agit de conserver le caractère naturel des eaux et du paysage et leurs tronçons à débit résiduel, la commission s'appuie sur une méthodologie uniforme qui permet d'assurer la comparabilité des évaluations de divers projets, qu'ils soient situés sur le même cours d'eau ou sur des cours d'eau différents (système modulaire gradué de l'OFEV).

Une part considérable des expertises a concerné des projets de construction non conformes à la zone, à l'extérieur de la zone à bâtir, qui nécessitent une autorisation au sens de l'art. 24 de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et représentent, dans la jurisprudence constante du Tribunal fédéral, des tâches fédérales déléguées aux cantons en vertu de l'art. 2 LPN. En 2014, la commission a traité 11 de ces projets.

La CFNP a pour tâche de vérifier que les projets de la Confédération, ou ceux qui nécessitent une concession, une autorisation ou une subvention de la Confédération, répondent aux exigences légales prévoyant que les objets inscrits aux inventaires fédéraux au sens de l'art. 5 LPN soient conservés intacts ou en tout cas ménagés le plus possible. Dans ses expertises, elle examine si, et dans quelle mesure, un projet est susceptible de nuire aux objectifs de protection d'un objet. La figure 1 présente une évaluation des résultats des expertises et prises de position sur des projets de construction dans tous les domaines, en 2014 et pour la période 2007 à 2014. Les 66 expertises de l'année écoulée<sup>1</sup> et l'évaluation des années 2007 à 2014 révèlent une situation à peu près identique à celle de l'année passée. La majorité des projets – en 2014 comme dans la comparaison pluriannuelle – ne portent pas atteinte, ou seulement légèrement, aux objectifs de protection et peuvent par conséquent être autorisés, feu vert qui peut toutefois être assorti de charges ou de modifications. Dans moins d'un tiers des cas, la CFNP a conclu que le projet porterait une atteinte trop importante et ne pourrait dès lors satisfaire, malgré des charges ou optimisations, à la condition selon laquelle l'objet mérite spécialement d'être conservé intact ou en tout cas d'être ménagé le plus possible. Les projets en question ne peuvent être autorisés, en vertu de l'art. 6 LPN, que si des intérêts équivalents ou supérieurs, d'importance nationale également, s'opposent à la conservation et que ces intérêts priment celui de la conservation intacte du paysage d'importance nationale. La CFNP n'a toutefois pas pour tâche de procéder à cette pesée des intérêts, tout comme elle n'est pas appelée à trancher au sujet des projets en question. La décision incombe aux autorités compétentes de la Confédération, des cantons et/ou des communes.

### **Prises de position sur des projets de plan sectoriel ou de plan directeur**

En 2014, la CFNP a évalué trois projets de plan sectoriel : d'un côté, une adaptation du plan sectoriel d'infrastructure aéronautique dans le domaine des places d'atterrissage en montagne (cf. tab. 1, catégorie « Évaluation de plans sectoriels et plans directeurs à l'intention de l'Office fédéral du développement territorial (ARE) »), de l'autre, deux adaptations de fiches concrètes du plan sectoriel des lignes de transport d'électricité (cf. tab. 3, catégorie « Art. 7 LPN (expertises obligatoires) »). Dans le premier cas, la commission a pris connaissance des décisions préalables du Conseil fédéral et a approuvé la suppression des PAM de Rosenegg-West et de Gumm, situés dans les objets de l'IFP n° 1510 et 1507. Pour la commission, la suppression de seulement deux PAM au terme d'un long processus d'examen de plusieurs années est un résultat peu compréhensible au plan technique. La CFNP souligne que les PAM situées à l'intérieur d'objets de l'IFP ne sont en principe pas compatibles avec les objectifs de protection et par conséquent en conflit avec l'art. 6 LPN. Le commentaire de l'IFP en vigueur indique qu'il y a lieu de préserver les objets d'importance nationale de tout bruit que l'on peut éviter (principe 6.2.14, p. 31). De l'avis de la CFNP, le bruit causé par des avions volant à des fins de loisirs, de tourisme ou de sport (vols en boucle, vols et atterrissages d'aéroplanes, héliportages de skieurs, etc.) est un de ceux qui peut être évité. La commission estime aussi que la « Partie III B6a » du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique qui lui a été soumis pour avis est orientée unilatéralement sur les besoins de l'aviation ; elle regrette l'absence d'arguments convaincants susceptibles de justifier le besoin urgent de 40 PAM sur les sites prévus, et en particulier sur ceux qui sont situés dans des objets de l'IFP.

Une évolution réjouissante s'opère en revanche en ce qui concerne l'adaptation de la fiche n° 106 « Airolo-Lavorgo » du plan sectoriel des lignes de transport d'électricité. L'ouverture à tout le « Comparto Alto Ticino » du périmètre de réflexion, apportée par Swissgrid, les CFF et le canton du Tessin, a permis de considérer, dans une perspective plus vaste, les besoins et projets de développement à long terme du réseau de lignes à haute tension et, ainsi, de les optimiser par rapport aux objets de l'IFP et de l'ISOS. Grâce à cette vision plus globale des choses, il a été possible de trouver un consensus qui permet, par rapport à la situation actuelle, de démanteler plus de 60 km de lignes à haute tension. Plus de 37 km d'entre elles se trouvent à l'intérieur d'objets inscrits à l'IFP ou dans un secteur d'objets protégés de l'ISOS. La CFNP approuve la manière novatrice de procéder de Swissgrid, des

---

<sup>1</sup> Dans douze cas, la CFNP n'a livré aucune appréciation matérielle parce qu'elle avait à s'exprimer sur le principe de la nécessité d'une expertise, des questions de procédure ou d'autres aspects particuliers. Ces douze affaires ne sont pas prises en compte dans l'évaluation.

CFF et du canton du Tessin. Elle recommande à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), responsable en la matière, d'encourager ce type d'approche dans d'autres régions du pays.

La commission s'est exprimée en 2014 sur 24 projets de plan directeur que les cantons avaient soumis à l'Office fédéral de l'aménagement du territoire (ARE), soit pour examen préalable par les instances fédérales, soit pour approbation par le Conseil fédéral. Il est important pour la commission que les conflits potentiels entre le contenu du plan directeur cantonal et les objectifs de sauvegarde des objets protégés par des inventaires fédéraux au sens de l'art. 5 LPN soient identifiés le plus tôt possible. Cette attitude permet de procéder aux expertises nécessaires à un stade précoce de la planification, chose qui a une influence positive à la fois sur les ressources nécessaires à la planification et sur la durée de la procédure.

### **Autres prises de position**

Dans le cadre de son mandat général de conseil, la CFNP a en outre pris position sur dix projets fédéraux. Elle s'est exprimée, ce faisant, sur des projets de révisions de la loi et de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire, sur le Message culture 2016-2019, sur la révision de l'ordonnance sur les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance internationale et nationale (OROEM) et sur la stratégie Réseaux électriques. Dans son avis, la commission a approuvé l'orientation générale de la stratégie présentée, et en particulier les nouveautés concernant l'évaluation des besoins et les améliorations apportées à la coordination avec l'interprétation des intérêts prévue en tant que base de décision finale pour la détermination du corridor. Avec l'inscription dans la loi d'un intérêt national pour les installations du réseau de transport, ce projet vise à créer des conditions claires pour la pesée des intérêts. La CFNP a noté que l'établissement d'un intérêt d'importance nationale ne permet pas d'anticiper sur le résultat de la pesée des intérêts prévue par l'art. 6, al. 2, LPN. Il s'agit de décider au cas par cas si la construction d'une ligne de transport prime sur la conservation en l'état d'un objet figurant dans un inventaire au sens de l'art. 5 LPN. La CFNP a également indiqué que l'art. 6 LPN demande à ce que l'objet concerné en vertu de l'art. 5 LPN soit aussi ménagé le plus possible quand une atteinte est autorisée sur la base de la pesée étendue des intérêts. La CFNP est d'avis que c'est le cas lorsque les critères suivants sont remplis, cumulativement et dans l'ordre :

- preuve que le projet ne peut pas être réalisé à l'extérieur de l'objet de l'IFP ;
- preuve qu'aucun autre tracé ou projet technique ayant moins d'incidences ne peut être réalisé dans l'objet de l'IFP ;
- preuve que toutes les optimisations proportionnées du projet, en faveur de l'objet de l'IFP, ont été épuisées ;
- réalisation de mesures de substitution adaptées et proportionnées aux atteintes subsistant après optimisation et à l'ampleur de l'intervention.

Tabl. 1 : Aperçu de l'évolution des expertises et prises de position entre 2005 et 2014

Type d'évaluation	2014 Nombre	2013 Nombre	2012 Nombre	2011 Nombre	2010 Nombre	2009 Nombre	2008 Nombre	2007 Nombre	2006 Nombre	2005 Nombre
Évaluation de projets de construction	78 (69%)	89 (69%)	74 (70%)	73 (66%)	93 (69%)	96 (70%)	88 (70%)	91 (80%)	73 (72%)	78 (76%)
Évaluation de plans sectoriels et plans directeurs à l'intention de l'Office fédéral du développement territorial (ARE)	25 (22%)	28 (22%)	25 (23%)	24 (22%)	30 (22%)	22 (16%)	22 (17%)	18 (16%)	22 (22%)	15 (15%)
Prise de position sur des projets de parc	0 (0%)	1 (1%)	4 (4%)	8 (7%)	5 (4%)	10 (7%)	9 (7%)	-	-	-
Questions générales de nature politique ou pratique dans la protection de la nature et du paysage	10 (9%)	11 (8%)	3 (3%)	5 (5%)	6 (5%)	9 (7%)	7 (6%)	5 (4%)	6 (6%)	9 (9%)
<b>TOTAL</b>	<b>113</b>	<b>129</b>	<b>106</b>	<b>110</b>	<b>134</b>	<b>137</b>	<b>126</b>	<b>114</b>	<b>101</b>	<b>102</b>

Tabl. 2 : Évaluation de projets de construction par inventaire concerné entre 2005 et 2014

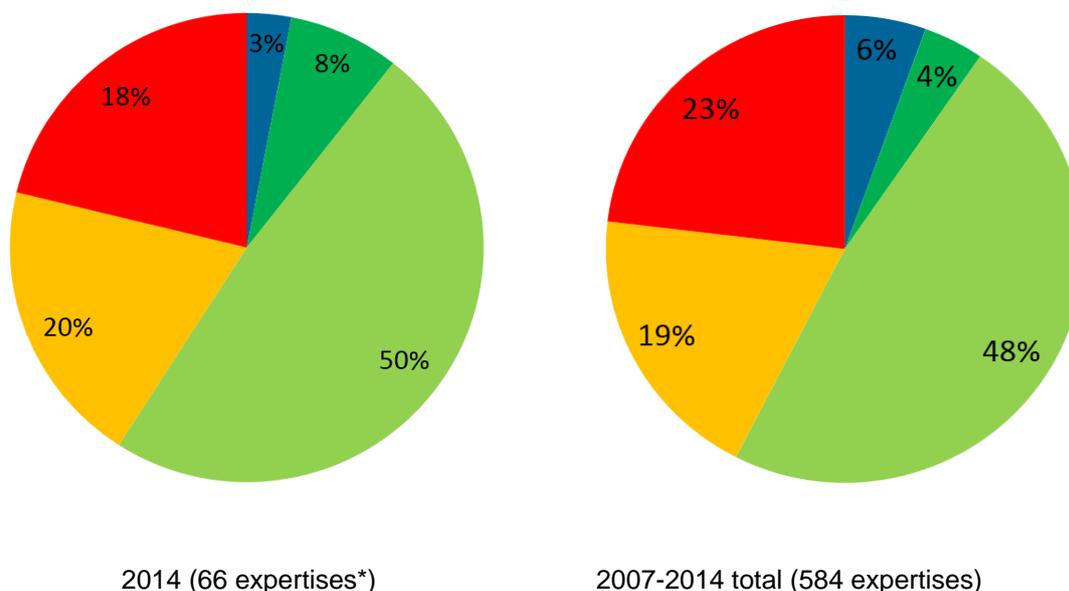
Inventaire concerné	2014 Nombre	2013 Nombre	2012 Nombre	2011 Nombre	2010 Nombre	2009 Nombre	2008 Nombre	2007 Nombre	2006 Nombre	2005 Nombre
IFP	45 (57%)	65 (73%)	51 (69%)	47 (65%)	56 (60%)	69 (72%)	56 (64%)	64 (70%)	47 (64%)	48 (61%)
IFP et ISOS	10 (13%)	8 (9%)	9 (12%)	11 (15%)	16 (17%)	14 (15%)	18 (20%)	9 (10%)	6 (8%)	12 (15%)
IFP et IVS	2 (3%)	4 (5%)	1 (1%)	0	-	-	-	-	-	-
ISOS	16 (21%)	11 (12%)	8 (11%)	11 (15%)	16 (17%)	8 (8%)	13 (15%)	15 (17%)	12 (17%)	15 (19%)
IVS	1 (1%)	0	2 (3%)	1 (1%)	-	-	-	-	-	-
ISOS et IVS	1 (1%)	1 (1%)	0	0	-	-	-	-	-	-
Autres inventaires fédéraux	0 (0%)	0	0	0	0	1 (1%)	1 (1%)	1 (1%)	1 (1%)	0
Hors objets d'importance nationale inventoriés	3 (4%)	0	3 (4%)	3 (4%)	5 (6%)	4 (4%)	0	2 (2%)	7 (10%)	4 (5%)
<b>Évaluation de projets de construction au total</b>	<b>78</b>	<b>89</b>	<b>74</b>	<b>73</b>	<b>93</b>	<b>96</b>	<b>88</b>	<b>91</b>	<b>73</b>	<b>78</b>

Tabl.3 : Bases légales des expertises et prises de position établies entre 2005 et 2014

Évaluations et prises de position, par base légale	2014 Nombre	2013 Nombre	2012 Nombre	2011 Nombre	2010 Nombre	2009 Nombre	2008 Nombre	2007 Nombre	2006 Nombre	2005 Nombre
Art. 7 LPN ( <i>expertises obligatoires</i> )	62	76	62	56	79	80	76	74	54	56
Art. 8 LPN ( <i>expertises facultatives</i> )	1	0	0	15	10	4	-	1	6	19
Art. 17a LPN ( <i>expertises spéciales</i> )	15	13	12	2	4	12	12	16	13	3
Art. 25 LPN en rel. avec l'art. 25 OPN ( <i>fonction consultative</i> ) : plans sectoriels et directeurs, projets de parc et prises de position générales (cf. tabl. 1)	35	40	32	37	41	41	38	23	28	24
<b>TOTAL</b>	<b>113</b>	<b>129</b>	<b>106</b>	<b>110</b>	<b>134</b>	<b>137</b>	<b>126</b>	<b>114</b>	<b>101</b>	<b>102</b>

On trouvera, jointe au présent rapport, une liste des expertises et prises de position établies par la CFNP en 2014 et classées par canton. Le nombre des affaires en suspens était de 21 au 21 janvier 2014 et de 32 au 11 novembre 2014.

Fig. 1 : Résultats de l'évaluation de projets de construction (tous domaines confondus)



Légende:

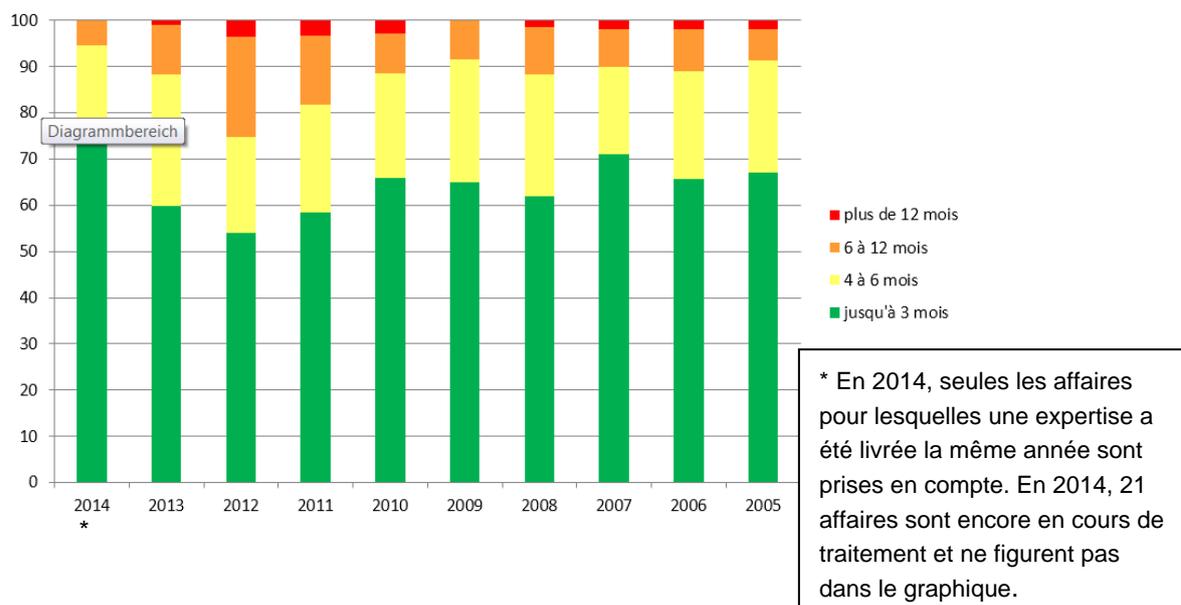
- Pas d'altération ou amélioration
- Légère altération
- Légère altération assortie de conditions
- Altération considérable qui peut devenir altération légère après adaptation du projet
- Altération considérable

\*Dans douze cas, la CFNP n'a livré aucune appréciation matérielle parce qu'elle avait à s'exprimer sur le principe de la nécessité d'une expertise, des questions de procédure ou d'autres aspects particuliers. Ces douze affaires ne sont pas prises en compte dans l'évaluation.

**Durée de traitement**

Le chiffre de 113 expertises livrées se situe légèrement au-dessous de la moyenne des dix dernières années (117). Il témoigne de la persistance d'une demande forte, surtout de la part des cantons. L'augmentation des ressources du secrétariat (un poste à 80 pour cent) a permis de traiter la plupart des affaires dans les temps. La figure 2 présente l'évolution de la durée de traitement des affaires au cours des dix dernières années. En 2014, environ 74 % des affaires ont été réglées en moins de trois mois, 20 % ont requis entre trois et six mois, et 5 % plus de six mois. La tendance amorcée en 2013 s'est donc poursuivie – grâce à l'augmentation des ressources du secrétariat – et la durée de traitement s'est encore améliorée.

Fig. 2 : Durée du traitement des affaires à partir de leur année d'entrée, en pourcentage de toutes les affaires



## 5. CONTACTS ET COLLABORATION AVEC D'AUTRES INSTANCES

### Commission fédérale des monuments historiques (CFMH)

Dans le domaine de la protection des sites, la CFNP travaille en étroite collaboration avec la CFMH. Les secrétaires de la CFMH et de la CFNP se sont rencontrés régulièrement à des fins de coordination et d'échanges d'informations, et, dans la mesure du possible, chacun d'entre eux a pris part aux séances de l'autre commission. Mme Karin Zaugg Zogg est membre des deux commissions, ce qui renforce l'échange mutuel de compétences. En 2014, la CFNP et la CFMH ont adopté onze expertises communes. Le président de la CFMH a participé à l'assemblée annuelle de la CFNP.

### Office fédéral des routes, domaine Mobilité douce, voies de communication historiques (OFROU)

Quatre expertises ont été établies pour des objets de l'IVS ainsi que pour d'autres inventaires. Les représentants de l'OFROU ont été invités aux séances de la commission abordant des questions touchant à l'IVS. L'IVS a été le sujet central de la séance commune de la CFMH et de la CFNP.

### Office fédéral de l'environnement (OFEV) et Office fédéral de la culture (OFC)

La commission a entretenu des rapports avec les deux offices fédéraux, à savoir la division Espèces, écosystèmes, paysages de l'OFEV ainsi que la section Patrimoine culturel et monuments historiques de l'OFC. Des représentants des deux offices étaient présents aux séances plénières, ce qui a permis d'assurer la coordination des tâches. La commission a pour sa part participé à des groupes de travail concernant des projets importants de la division Espèces, écosystèmes, paysages de l'OFEV :

Groupe de travail/Organe	Représentation*	Responsabilité
ISOS, comité d'accompagnement	Guggisberg Fredi	OFC
Révision LPN : parcs d'importance nationale, groupe d'accompagnement de la Confédération	Guggisberg Fredi	OFEV
„Commission permanente Militaire-Protection de la nature de la place de Tir du Petit Hongrin“	Stuber Alain, Guggisberg Fredi	DDPS
Comité consultatif « Dépôts en couches géologiques profondes »	Bühl Herbert	OFEN
Commission fédérale des monuments historiques (CFMH)	Zaugg Zogg Karin (mandat personnel)	---

\*Etat au 31 décembre 2014

Le groupe central constitué par l'OFEV pour le projet de valorisation de l'IFP a été dissous en novembre 2014 au vu de l'avancement du projet, raison pour laquelle il n'apparaît plus dans la liste.

Des contacts avec d'autres offices fédéraux ou services cantonaux ont aussi eu lieu à l'occasion du traitement de dossiers particuliers, dans le cadre de l'élaboration d'expertises ou de procédures de rapport. Le secrétaire, à titre d'hôte permanent, participe aux séances et aux manifestations organisées par la Conférence des délégués cantonaux à la protection de la nature et du paysage (CDPNP).

#### Échanges avec le Fonds Suisse pour le Paysage (FSP) et le Conseil de l'organisation du territoire (COTER)

Le 16 avril 2015, le bureau de la CFNP a rencontré une délégation du FSP pour échanger des informations générales sur les tâches et activités des deux commissions ainsi que sur leur collaboration. Sur invitation du COTER, le président, le vice-président et le secrétaire de la CFNP ont participé à une séance qui s'est tenue le 5 juin 2014 et qui a porté sur l'IFN, plus précisément sur la mise en œuvre des actes législatifs applicables en la matière ainsi que sur la conception générale du paysage. Des représentants de la division Espèces, écosystèmes, paysages de l'OFEV étaient également présents à cette séance.

#### Conférences de membres, consultants et collaborateurs du secrétariat sur les activités de la CFNP

Sujet	Conférencier	Manifestation	Date
Colloque du Forum Paysage « IFP 2.0 – La mise à jour comme opportunité »	Theo Loretan	Forum Paysage	06.02.2014
Die ENHK und ihre Tätigkeit	Karin Marti	ETH Zürich, Praxisseminar Umweltwissenschaften	Mai 2014
Natur- und Heimatschutz: kein Stolperstein für die Energiewende!	Herbert Bühl	Tagung von PUSCH	10.09.2014
Die Tätigkeit der ENHK anhand begutachteter Einzelfällen	Monika Imhof	Landschaftsschutzverband Vierwaldstättersee LSVV	02.12.2014

## 6. OFEV : « PROJET DE VALORISATION DE L'IFP »

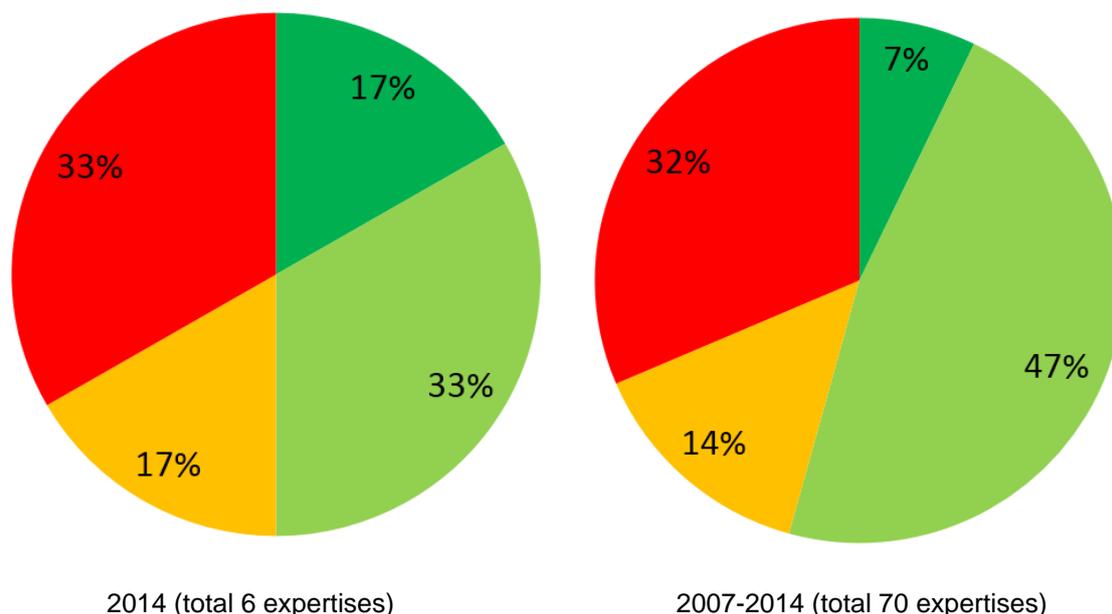
Le Conseil fédéral a chargé l'OFEV de mener le « Projet de valorisation de l'IFP », dont le but est d'améliorer l'efficacité de l'IFP en terme de protection et, ce faisant, de contrer la dégradation persistante des objets figurant à l'inventaire. En 2014, la CFNP s'est exprimée une nouvelle fois sur le projet d'ordonnance et de nouvelles descriptions de projets dans le cadre de l'audition. Elle approuve le projet d'ordonnance, utile à une meilleure compréhension et à une meilleure mise en œuvre de l'IFP. Les nouvelles descriptions, plus détaillées, sont elles aussi précieuses pour la mise en œuvre de l'inventaire et représentent une nette amélioration par rapport à la situation actuelle. Dans son avis, la CFNP a toutefois regretté que des principes importants pour la pratique, formulés aujourd'hui dans le commentaire de l'IFP (« classeur vert »), n'aient guère été considérés dans l'OIFP révisée.

La commission réitère sa recommandation de compléter l'ordonnance révisée et les nouvelles descriptions des objets par un rapport explicatif complet sur l'IFP, dans l'esprit d'un manuel sur l'inventaire. Ce manuel décrirait tous les aspects de l'IFP et de son utilisation et améliorerait encore la pesée des intérêts des services compétents de la Confédération et des cantons. Il pourrait également sensibiliser les communes et les tiers (maîtres d'ouvrage, bureaux d'étude et de conseil en environnement, etc.) à l'importance et à l'application de l'IFP et ainsi faciliter l'application de l'inventaire fédéral.

## 7. POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE : Stratégie énergétique 2050

Les délibérations parlementaires sur la Stratégie énergétique 2050, et les modifications légales qu'elle nécessite, ont commencé en 2014. La CFNP ne reprend pas ici les explications concernant son attitude de principe sur le projet, déjà formulées dans son rapport annuel 2013.

Fig. 3 : Résultats de l'évaluation de projets de production d'énergie



Légende :

- Pas d'altération ou amélioration
- Légère altération
- Légère altération assortie de conditions
- Altération considérable qui peut devenir altération légère après adaptation du projet
- Altération considérable

## 8. INITIATIVE PARLEMENTAIRE DU CONSEILLER AUX ÉTATS JOACHIM EDER (ZG)

L'initiative parlementaire « Rôle de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage », déposée par le Conseiller aux États Joachim Eder (lv. pa. Eder, 12.402), vise à réduire le degré de protection des objets figurant dans des inventaires fédéraux au sens de l'art. 5 LPN, au point que tout projet de construction pourrait être reconnu comme prévalant sur l'objectif de conserver intacts lesdits objets. La condition formelle d'une autorisation doit être, selon l'auteur de l'initiative, une pesée de tous les intérêts en présence effectuée par l'autorité responsable, alors qu'aujourd'hui, un projet portant lourdement atteinte à un objet protégé doit, lui aussi, être d'intérêt national pour qu'une décision en sa faveur puisse être envisagée. L'lv. pa. Eder vise à affaiblir le statut des objets figurant dans les inventaires fédéraux au sens de l'art. 5 LPN au bénéfice d'installations de production d'énergies renouvelables et d'autres infrastructures. La CFNP est très préoccupée par cette évolution et craint que les acquis de 40 années de travail engagées dans la conservation des plus beaux paysages et sites suisses soient abandonnés sans nécessité effective. Les objets IFP, ISOS et IVS d'importance nationale s'en trouveraient ramenés au rang d'objets protégés au niveau communal dans les décisions et les pesées d'intérêts. La LPN prévoit aujourd'hui que les objets figurant dans des inventaires bénéficient d'une protection particulière lors de l'accomplissement de tâches fédérales ; elle serait ainsi vidée de sa substance. Quant à l'objectif de préserver les paysages, monuments naturels, sites construits et voies de communication historiques d'importance nationale, il serait de fait abandonné.

La CEATE-E, en charge du dossier, poursuivra les délibérations de l'initiative parlementaire au terme des débats sur la Stratégie énergétique 2050.

## 9. CONCLUSIONS

La CFNP s'efforce de contribuer, par des expertises et des avis fondés, cohérents et compréhensibles, à une prise de décision et à une pesée des intérêts judicieuse et pertinente de la part des autorités responsables de la Confédération et des cantons.

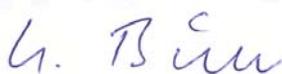
Pour pouvoir s'acquitter efficacement de sa mission, la CFNP est tributaire de l'allocation de ressources suffisantes. Elle dispose depuis 2013 de 2,3 postes (1,5 auparavant) au sein de son secrétariat, assuré par des collaborateurs scientifiques. Cette dotation en personnel lui permet de traiter environ  $\frac{3}{4}$  des dossiers qui lui sont soumis en moins de trois mois. Il faut noter toutefois que les 80 % de poste supplémentaire dont elle dispose depuis 2013 sont limités à cinq ans au maximum.

L'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP) a reçu un hommage spécial en 2015 avec la parution du livre « Naturerbe der Schweiz » que lui ont consacré Raymond Beutler et Andreas Greth aux éditions Haupt. Les paysages suisses sont d'une diversité fascinante. Les auteurs décrivent les objets de l'IFP via de superbes images et des textes concis qui mettent en relief l'essence et les caractéristiques des 162 objets. Ils permettent ainsi au lecteur d'avoir une approche sensible des plus beaux paysages de Suisse et l'incitent à s'y rendre pour y profiter de la nature et du paysage. Nous en remercions les auteurs et les éditions Haupt.

Berne, le 16 septembre 2015

## COMMISSION FÉDÉRALE POUR LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU PAYSAGE

Le président



Herbert Bühl

Le secrétaire



Fredi Guggisberg

## DESTINATAIRES :

- Conseil national : président du CN et président de la CEATE
- Conseil des États : président du CE et président de la CEATE
- DETEC : cheffe du département
- DFI : chef du département
- OFEV : direction
- OFC : direction
- OFROU : direction
- OFJ : Office fédéral de la justice
- Tribunal fédéral suisse
- Tribunal administratif fédéral
- CFMH : membres et secrétariat
- CFNP : membres et consultants
- Bibliothèque nationale suisse
- Infothèque des CFF

### *Par courrier électronique au format PDF :*

- DDPS, Secrétariat général
- Office fédéral de l'environnement : divisions concernées
- Office fédéral de la culture : Section patrimoine culturel et monuments historiques
- Office fédéral des constructions et de la logistique
- Office fédéral de l'agriculture, Secteur Améliorations foncières
- Office fédéral du développement territorial
- Office fédéral des routes
- Office fédéral des transports
- Office fédéral de l'aviation civile
- Office fédéral de la communication
- Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI)
- CFF
- Fonds Paysage Suisse
- Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL)
  
- Services cantonaux de la protection de la nature et du paysage
- Services cantonaux de la protection des sites construits et des monuments historiques
- Services cantonaux d'aménagement du territoire
  
- NIKE, Centre national d'information pour la conservation des biens culturels
- Alliance Patrimoine
- Pro Natura - Ligue suisse pour la protection de la nature
- Patrimoine suisse
- Club Alpin Suisse
- Association suisse pour la protection des oiseaux ASPO / BirdLife Suisse
- Station ornithologique suisse
- Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage
- Association suisse pour l'aménagement national
- WWF Suisse
- Association suisse pour l'aménagement national
- Aquaviva - Rheinaubund

Kt. Ct.	Gemeinde Commune	Geschäft Dossier	Inventartyp Inventaire	Gutachten Expertise
LU	Kriens	Pendelbahn Fräkmüntegg - Pilatus Kulm	BLN/IFP	23.01.2014
SZ	Verschiedene	Richtplan SZ Anpassung Materialbewirtschaftung Höfe; Genehmigung	---	30.01.2014
BE	Madiswil	Neubau Bogenhalle auf Parzelle BG Nr. 479 / Steingasse, Voranfrage	BLN/IFP	03.02.2014
SZ	Arth	Deponie für unverschmutzten Aushub Buosigen, Bernerhöhe	BLN/IFP	06.02.2014
CH	---	Teilrevision der Raumplanungsverordnung, 2. Ämterkonsultation	---	17.02.2014
ZG	Verschiedene	Richtplan Kanton Zug; Anpassungen 2014 - Vorprüfung	---	27.02.2014
UR	Sisikon	Neubau landw. Erschliessungsstrasse Unter Axen	BLN/IFP	04.03.2014
SO	Oberdorf	Seilbahn Weissenstein, Voranfrage Stehenlassen eines Mastes	BLN/IFP	06.03.2014
SG	Wildhaus-Alt St. Jo	Neubau Windturbine Gamplüt - Projekt 2013	BLN/IFP	18.03.2014
BE	Verschiedene	Grundsatzfragen zu diversen Bauvorhaben innerhalb von ISOS-Objekten	ISOS	18.03.2014
SH	Schaffhausen	N04/06: Schaffhausen Süd - Herblingen inkl. neue Brücke über den Rhein, Vo	BLN/IFP & ISOS	19.03.2014
ZH	Grünigen	Umfahrung des historischen Ortskerns	ISOS	20.03.2014
VS	Raron	Ersetzen einer bestehenden Mauer (Hangsicherung)	BLN/IFP	20.03.2014
BE	Lauenen	Sanierung Lauenensee - Zusatzfragen Gemeinde Lauenen	BLN/IFP & ML	24.03.2014
SH	Neuhausen am Rh	Zusatzkonzession für das Rheinkraftwerk Neuhausen am Rheinflall	BLN/IFP	25.03.2014
AG	Verschiedene	Standortevaluation für ein neues Abbaugelände der Jura Cement Fabriken AG	BLN/IFP	28.03.2014
BE	Mühleberg, Ferenb	Ausbau BLS-Viadukt Gümmenen auf Doppelspur, Studienauftrag	---	31.03.2014
NW	Stansstad	Erweiterung Steinbruch Zingel Kehrsiten, Etappe V	BLN/IFP	31.03.2014
BE	Erlach	Mobilfunkantenne Swisscom AG, Parzelle 1023, Seestrandweg 41	ISOS	01.04.2014
SO	Verschiedene	Richtplan SO: Anpassung Kap. VE-2.2: Kraftwerk Aarau, Genehmigung	---	09.04.2014
ZG	Zug	Stadttunnel Zug, generelles Projekt, Portal Artherstrasse	ISOS	14.04.2014
CH	---	"Charta zum Welterbe in der Schweiz", nationale Vernehmlassung	---	14.04.2014
BL	Verschiedene	Richtplan BL: Entwicklungsplanung Leimental-Birseck-Allschwil	---	17.04.2014
ZH	Verschiedene	Richtplan ZH: Kap 6.3 und 6 (Uni ZH Plattenstrasse 14 bis 22)	---	17.04.2014
UR	Bauen	Neubau Güterweg Bielbächli-Rösti-Schwäntlen, Voranfrage	BLN/IFP & ISOS	26.04.2014
AG	Mellingen	Strassenumfahrung mit neuer Reussquerung, Beschwerdeverfahren	BLN/IFP & ISOS	30.04.2014
BE	Biel	N5: Umfahrung Biel Westast und Zubringer rechtes Bielerseeufer	ISOS	30.04.2014
UR	Flüelen	Neubau landwirtschaftliche Erschliessungsstrasse Giebel	BLN/IFP	07.05.2014
VS	Salgesch, Leuk	A9 Pfywald - Neues Generelles Projekt	BLN/IFP	07.05.2014
SH	Neuhausen	Erweiterung Seilpark am Rheinflall, Voranfrage	BLN/IFP & ISOS	20.05.2014
BL	Verschiedene	Richtplan BL: Anpassung Potenzialgebiet für Windparks - Vorprüfung	---	22.05.2014
AG	Koblentz	Mobilfunkanlage GSM-R der SBB AG am Standort Koblenz Dorf Ost	BLN/IFP	22.05.2014
BE	Oberbalm	Neubau Milchviehstall auf Parzelle Nr. 110, Voranfrage	BLN/IFP	22.05.2014
ZH	Verschiedene	SÜL Nr. 700: Hochspannungsleitung Waldegg-Wollishofen	BLN/IFP	27.05.2014
VD	Verschiedene	CFF: Tronçon "Paudex - Corseaux": passerelles Glérolles, St- Saphorin	BLN/IFP & ISOS	27.05.2014
CH	---	Revision Objektbeschriebe BLN - Anhörung	---	05.06.2014
CH	---	Strategie Stromnetze, 1. Ämterkonsultation	---	05.06.2014
OW	Alpnach	N08, Ausbau Voll-Anschluss Alpnach Süd OW - Ämterkonsultation	---	06.06.2014

Kt. Ct.	Gemeinde Commune	Geschäft Dossier	Inventartyp Inventaire	Gutachten Expertise
SG	Wil	Gestaltungsplan Obere Weiherwiese	ISOS	11.06.2014
BE	Tramelan, Saicourt	Plan de quartier "parc éolien de la montagne de Tramelan"	ISOS	16.06.2014
VS	Zermatt	Ersatz Skilift Hörnli mit verlängerter 6-Sesselbahn Joscht-Hirli, UVB	BLN/IFP	19.06.2014
NW	Stansstad, Ennetbü	Gestaltungsplan Bürgenstock - Revision 2013	BLN/IFP & ISOS	19.06.2014
ZG	Zug	Stadttunnel Zug, generelles Projekt, Wiedererwägung Portal Artherstrasse	ISOS	20.06.2014
BE	Münsingen	Tiersportzentrum Aare Münsingen, Überarbeitetes Projekt, 3. Voranfrage	BLN/IFP	20.06.2014
SG	Verschiedene	Richtplan SG: Richtplananpassungen 2014 - Vorprüfungen	---	23.06.2014
SH	Neuhausen	Neue Haltestelle SBB Neuhausen Zentrum, Auflage Farbgebung Beton	BLN/IFP	30.06.2014
ZH	Verschiedene	Richtplan: Teilrevision "Flughafen Zürich" - Genehmigung	---	09.07.2014
GR	Silvaplana	Ortsplanungsrevision Talabfahrt Corvatsch, Genehmigungsverfahren	BLN/IFP	10.07.2014
FR	Charmey	Höhenweg Schwarzsee: Neubau Strecke Unteri Rippa-Ober Recardets	BLN/IFP	11.07.2014
VS	Raron	Errichtung Terrainveränderung auf den Parzellen 5568, 4361 und 4382	---	14.07.2014
AG	Aarau	Abbruch Wohnhaus und Garagen, Neubau 2 Wohnhäuser mit Tiefgarage	ISOS	15.07.2014
ZH	Ottenbach, Obfelde	Autobahnzubringer Obfelden/Ottenbach - UVB Hauptuntersuchung	BLN/IFP	16.07.2014
UR	Seelisberg	Neubau Wohnhäuser auf der Liegenschaft Furlì (Parz. Nr. 239)	BLN/IFP & IVS	17.07.2014
BE	Grindelwald, Lauter	RGSK Oberland-Ost: ausserordentliche Anpassung V-Projekt Grindelwald	BLN/IFP	21.07.2014
CH	---	Revision Verordnungen Biotopinventare und Moorlandschaften	---	24.07.2014
GE	Verschiedene	Plan directeur: approbation	---	28.07.2014
VS	Verschiedene	Troisième correction du Rhône, Plan d'Aménagement	BLN/IFP & ISOS	31.07.2014
SZ	Gersau	Gestaltungspläne Rotschuo West und Rotschuo Ost, Vorprüfung	BLN/IFP	04.08.2014
ZH	Verschiedene	Richtplan, Teilrevision Kapitel 4 "Verkehr" - Vorprüfung	---	04.08.2014
ZH	Verschiedene	Richtplan Kanton Zürich, Gesamtüberprüfung - Genehmigung	---	04.08.2014
SG	Verschiedene	Richtplan SG: Richtplananpassungen 2014 - Vorprüfungen, Ergänzungen	---	05.08.2014
CH	---	Verordnung über Anpassungen im Umweltbereich, Anhörung	---	12.08.2014
UR	Silenen	Kleinwasserkraftwerk Chärstelenbach Maderanertal	BLN/IFP	18.08.2014
CH	---	Vorbereitung Bericht zur administrativen Entlastung 2016-2019 - Umfrage	---	19.08.2014
ZH	Ottenbach, Obfelde	Autobahnzubringer Obfelden/Ottenbach - UVB Hauptuntersuchung	BLN/IFP	19.08.2014
BE	Oberbalm	Folientunnel mit Einzelfundamenten und Beurteilung bestehende Bauten	BLN/IFP	19.08.2014
LU	Verschiedene	Richtplan: Teilrevision 2014 - Vorprüfung	---	20.08.2014
SG	Mörschwil	Neubau Garagengebäude, Voranfrage	ISOS	20.08.2014
VS	Binn	Wiederaufbau "Strahlerhütte" im Gebiet Tschampige Wyssi	BLN/IFP	01.09.2014
ZG	Verschiedene	Richtplan Kanton Zug; Anpassungen 2014 - Genehmigung	---	01.09.2014
GR	Verschiedene	Durchgehender Wanderweg Isla Bella bis Trin Station, Variante 5	BLN/IFP	01.09.2014
LU	Luzern	Projektidee 2014 "Hotel Seeburg", Vorprojekt	BLN/IFP & ISOS	05.09.2014
LU	Luzern	Kantonsstrasse 10764 K 31 Spange Nord Stadt Luzern, Vorprojekt	ISOS	05.09.2014
GR	Verschiedene	Richtplan Kanton Graubünden: Genehmigungspaket 2013 - Prüfung	---	09.09.2014
CH	---	Kulturbotschaft 2016-2019 - Vernehmlassung	---	15.09.2014
SG	Wildhaus-Alt St. Jo	Neubau Windturbine Gamplüt - Projekt 2014	BLN/IFP	22.09.2014
BE	Lotzwil	Nachträgliches Baugesuch Erstellung Mauer Parzelle 995	BLN/IFP	25.09.2014
TI	Airolo	Parco eolico del San Gottardo, ricorso Fondazione Pro San Gottardo	ISOS & IVS	27.09.2014
VS	Obergoms	Wasserkraftwerk Rhone Oberwald, Plangenehmigungsverfahren	BLN/IFP	01.10.2014
NW	Verschiedene	Richtplan Kanton Nidwalden, Teilrevision 2012/14 - Genehmigung	---	01.10.2014

Kt. Ct.	Gemeinde Commune	Geschäft Dossier	Inventartyp Inventaire	Gutachten Expertise
ZG	Cham	Bebauungsplan, Zonenplan, Bauordnung Erweiterung Fensterfabrik	BLN/IFP	06.10.2014
BS	Verschiedene	Richtplan BS: Anpassungen 2012 - Genehmigung	---	10.10.2014
ZH	Verschiedene	Richtplan, Kapitel 6 "öffentliche Bauten und Anlagen" - Vorprüfung	---	10.10.2014
BE	Bern	Hochwasserschutz Aare Stadt Bern, Zwischenbeurteilung Vorprojekt 2014	ISOS	10.10.2014
CH	---	Teilrevision WZVV, Anhörung	---	14.10.2014
SG	St. Gallen	Mobilfunkanlage Swisscom mobile AG Rosenbergstrasse 3	ISOS	14.10.2014
BE	Guttannen	Kraftwerk Grimsel: KWO Plus, Stellungnahme Beschwerdeverfahren	BLN/IFP	14.10.2014
GR	St. Moritz	Abbruch und Neubau Sprungschancen St. Moritz	BLN/IFP	16.10.2014
GE	Satigny	Démolition, reconstruction tour support d'antennes de télécommunication	ISOS	17.10.2014
GR	Bregaglia	Stallneubau Fam. Cadurisch-Knutti auf Parzelle Nr. 1615 Isola	BLN/IFP	17.10.2014
OW	Giswil	Neubau Alpstall Glaubenbielen	BLN/IFP & ML	21.10.2014
AG	Verschiedene	Richtplan: Richtplananpassung 2014 Siedlungsgebiet - Vorprüfung	---	22.10.2014
BE	Verschiedene	Richtplan Kanton Bern: "Richtplan 2030" - Vorprüfung	---	23.10.2014
ZH	Ottenbach, Obfelde	Autobahnzubringer Obfelden/Ottenbach - UVB Hauptuntersuchung	BLN/IFP	29.10.2014
SZ	Freienbach	Insel Ufenau: Neues Nutzungskonzept Gasthaus	BLN/IFP & ISOS	03.11.2014
CH	---	Teilrevision der Raumplanungsgesetzes, 2. Etappe, 1. Ämterkonsultation	---	04.11.2014
GR	Hinterrhein	Windparkprojekt Tälli alp, Teilrevision der Ortsplanung	BLN/IFP & IVS	13.11.2014
SH	verschiedene	Richtplan Schaffhausen, Genehmigung	---	24.11.2014
CH	---	SIL Konzeptteil Gebirgslandeplätze und Art. 54 Abs. 3 VIL	---	26.11.2014
VD	Ormont-Dessus	Extension décharge du Léderrey	BLN/IFP	03.12.2014
TI	diversi	Piano direttore: V6 Materiali inerti e V7 Discariche; V8 Cave	---	05.12.2014
JU	diverses	Plan directeur JU: modifications 2014 - examen préalable	---	05.12.2014
VD	Verschiedene	Plan directeur du Canton de Vaud: 3ème adaptation - approbation	---	05.12.2014
VS	Zermatt	Detailnutzungsplan "Gornergrat", 2. Vorbeurteilung	BLN/IFP	10.12.2014
BE	Ligerz, Twann	A5, Umfahrung Ligerz, Twanntunnel, Beschwerdeverfahren	BLN/IFP & ISOS	15.12.2014
GR	Hinterrhein	Panzerschliessplatz Hinterrhein: Zufahrt Zielhang & Einbau GAA Inf 05	BLN/IFP	15.12.2014
VS	Leuk	Bau Gerüstplattform mit Bürocontainer für die Waldforschung der WSL	BLN/IFP	15.12.2014
TI	Verschiedene	SÜL Nr. 106 Airolo-Lavorgo: Studio comparto alto Ticino	BLN/IFP & ISOS	17.12.2014
VD	Villeneuve	Carrières d'Arvel, Sicherungs- und Renaturierungsprojekt Oktober 2014	BLN/IFP	18.12.2014
TG	Frauenfeld	Gestaltungsplan Stammerau, Vorprüfung Richtprojekt	ISOS	18.12.2014
BE	Thun	Bebauung Parzelle 4698, Burgstrasse 1	ISOS	18.12.2014
BE	Brienz	Transportseilbahnen Mittlisten-Blatti/Mittlisten-Oberberg, Axalp	BLN/IFP	19.12.2014
VD	Château-d'Oex	Desserte agricole des alpages du Fonds de l'Etivaz - ancienne station	BLN/IFP	19.12.2014